



## UN LABEL NATIONAL DE QUALITÉ ET GRATUIT

Créé en 2009, le label Vignobles & Découvertes est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, après recommandation du Conseil Supérieur de l'Oenotourisme, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement,...) et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées.

Le label Vignobles & Découvertes correspond à un label collectif **GRATUIT** dont la gestion et la procédure d'attribution sont encadrées par un règlement d'usage.



## À QUI S'ADRESSE LE LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES ?

La marque distingue les destinations proposant une offre complète, correspondant à une pratique de court séjour, pertinente sur la thématique du vignoble, et de qualité. Les candidats doivent proposer l'une des activités suivantes : de l'hébergement, de la restauration, des activités de découverte des caves, des visites de sites culturels, des découvertes d'espaces naturels, de savoir-faire locaux, des activités de loisirs, des événements, des structures réceptives répondant aux exigences du règlement d'usage et engagés dans la démarche.

**La marque vise ainsi à développer la mise en réseau, favoriser l'émergence et la valorisation de produits qualifiés en cohérence avec les nouvelles attentes et pratiques des clientèles touristiques sensibles à l'oenotourisme.**



## CANDIDATER AU LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES

Le processus d'obtention du label Vignobles & Découvertes se découpe en 6 étapes pour toutes les structures (hors propriété viticole) :

1. Vous prenez contact avec votre Office de Tourisme de référence, celui du Saint-Émilionnais si vous êtes situé en Grand Saint-Émilionnais.
2. Votre Office de Tourisme vous fait parvenir la fiche d'engagement à retourner signée et peut vous demander quelques photos "preuve" afin de confirmer certains points de l'engagement.
3. Votre Office de Tourisme assure la transmission de votre dossier à Gironde Tourisme qui assure l'instruction des candidatures au niveau départemental.
4. Votre Office de Tourisme participe à l'une des deux commissions départementales de validation de votre dossier qui se déroule en avril et en novembre de chaque année.
5. Si validation de votre candidature au niveau départemental, votre candidature est pré-approuvée et transmise à Atout France qui procède à la validation finale.
6. Vous obtenez le label Vignobles et Découvertes et profitez de la promotion assurée au niveau national par Atout France, départemental par Gironde Tourisme et territorial par votre Office de Tourisme.



## CANDIDATER AU LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES

Pour les propriétés viticoles, le processus d'obtention du label Vignobles & Découvertes se découpe en 7 étapes :

1. Vous prenez contact avec votre Office de Tourisme de référence, celui du Saint-Émilionnais si vous êtes situé en Grand Saint-Émilionnais.
2. Votre Office de Tourisme procède à une visite de contrôle pour s'assurer que vous répondez bien à tous les critères établis par Atout France. A cette occasion, nous vous remettons la fiche d'engagement à nous retourner signer. Suite à la visite, nous vous informons des points à améliorer en vue de la visite de labellisation.
3. Votre Office de Tourisme assure la transmission de votre dossier à Gironde Tourisme qui assure l'instruction des candidatures au niveau départemental.
4. Gironde Tourisme effectue une visite de labellisation de votre structure.
5. Votre Office de Tourisme participe à l'une des deux commissions départementales de validation de votre dossier qui se déroule en avril et en novembre de chaque année.
6. Si validation de votre candidature au niveau départemental, votre candidature est pré-approuvée et transmise à Atout France qui procède à la validation finale.
7. Vous obtenez le label Vignobles et Découvertes et profitez de la promotion assurée au niveau national par Atout France, départemental par Gironde Tourisme et territorial par votre Office de Tourisme.



## PROFITER DE LA PROMOTION GRATUITE

Pour promouvoir les prestataires labellisés Vignobles & Découvertes, plusieurs outils existent :

- la promotion nationale d'Atout France :
- la promotion départementale assurée par Gironde Tourisme grâce à la marque « Bordeaux Wine Trip » qui se décline sous format numérique avec un site internet dédié et un magazine de destination annuel
- la promotion territoriale assurée par Saint-Emilion Tourisme grâce à la valorisation de tous les partenaires labellisés sur son site internet, son guide pratique mais aussi dans les visites organisées dans le vignoble.

Par ailleurs, le Club Vignobles et Découvertes de Saint-Emilion Tourisme permet aux labellisés adhérents d'échanger régulièrement pendant l'année sur des thématiques inhérentes à l'œnotourisme sur notre territoire.



## VOS CONTACTS À L'OFFICE DE TOURISME

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service Communication et Relations Partenaires de l'Office de Tourisme par e-mail à [adherents@saint-emilion-tourisme.com](mailto:adherents@saint-emilion-tourisme.com) ou par téléphone :

- Mélyna FAYARD - 05 57 55 28 29